Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLUi Boucle Nord de Seine

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Territoire du 26 juin 2025

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PADD

ELABORATION

Approbation

Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes
Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Préambule

Elaboré à partir d'un diagnostic et d'une analyse de l'état initial de l'environnement exposés dans le rapport de présentation du dossier de PLUi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) exprime les éléments du projet de territoire sur lesquels les communes souhaitent s'engager en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement pour les 15 prochaines années.
Ainsi, le PADD constitue la clé de voute du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Son rôle est de formuler les orientations qui vont guider le contenu d'autres pièces du PLUi : le règlement (écrit et graphique) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques ou sectorielles (OAP) qui seront opposables aux autorisations d'urbanisme comme les permis de construire.
L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise que le PADD :

- Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public territorial ;
- Fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le diagnostic du territoire met en avant les nombreuses spécificités qui caractérisent le territoire à la fois sur le plan géographique, historique, social et économique. La géographie du territoire, aux portes de Paris, à cheval sur deux départements (le Val d'Oise et les Hauts-de-Seine) et la présence de la Seine qui longe six des sept communes, représentent de réelles opportunités pour Boucle Nord de Seine. Le territoire dispose d'espaces verts et naturels de qualité, telles les promenades des berges de Seine, les parcs départementaux, les Buttes du Parisis à Argenteuil, ... La diversité de l'habitat à l'échelle du territoire favorise les parcours résidentiels. L'importance des voies de communication avec un réseau de transports en commun étoffé, l'offre de services publics ou encore le dynamisme de son tissu associatif sont des atouts sur lesquels s'appuyer. La présence de terres agricoles à reconquérir à Argenteuil, et le dynamisme en matière de construction de logements contribuent à la singularité du territoire.

Les défis pour Boucle Nord de Seine 2035

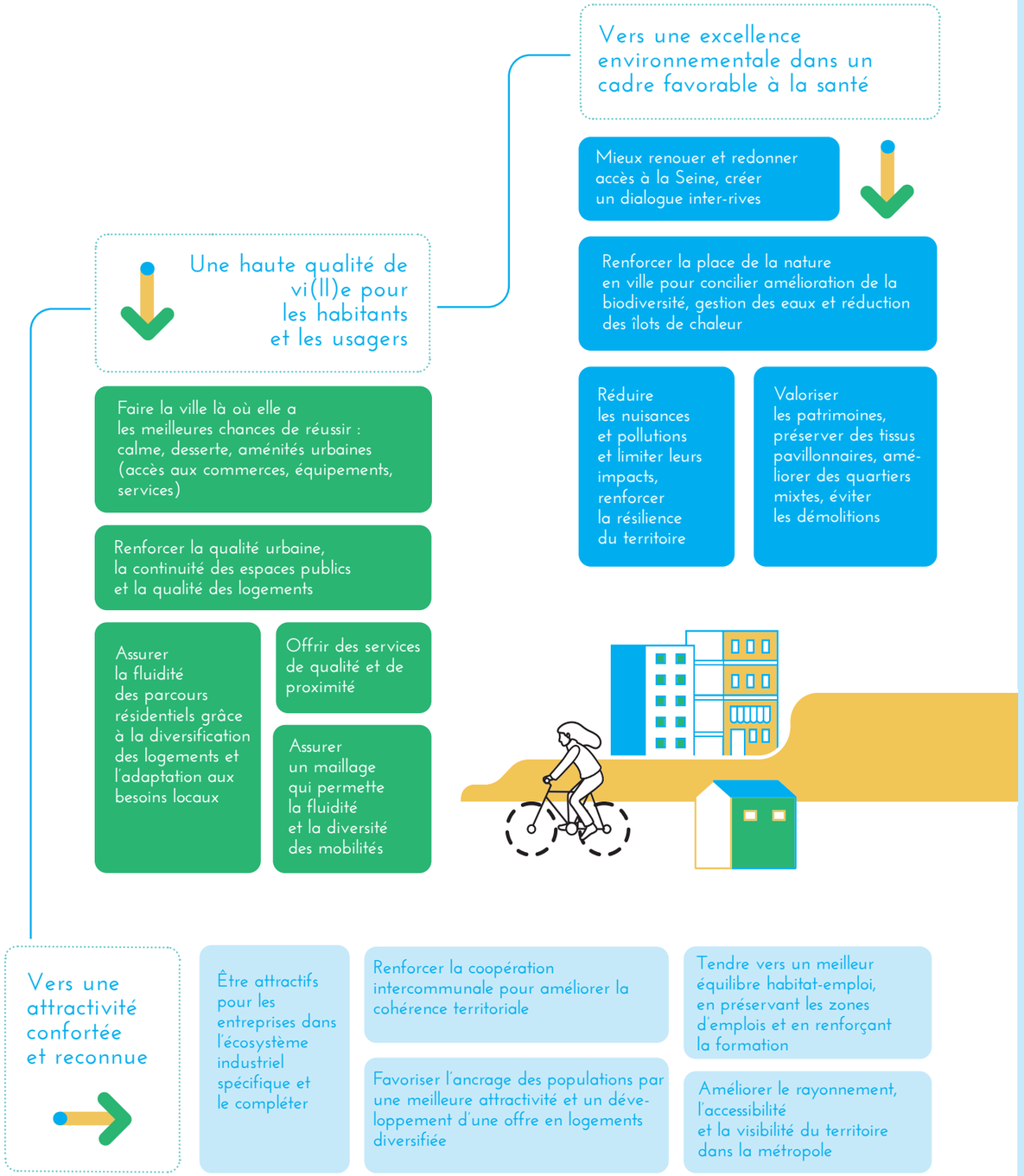

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Préambule

Sur le plan économique plus précisément, Boucle Nord de Seine compte des filières remarquables et propose une excellente qualité de vie à deux pas de la capitale. Les nombreux actifs résidant dans le territoire constituent une richesse permettant de soutenir l'activité économique locale. Le développement de grandes entreprises industrielles a forgé l'identité de « territoire productif » autour de filières innovantes comme l'agroalimentaire, la cosmétique, l'énergie ou encore les transports. Par ailleurs, le port de Gennevilliers est un des plus grands ports fluviaux en Europe.

Les habitants perçoivent Boucle Nord de Seine comme un territoire dense, composé de villes dynamiques et agréables, à taille humaine et avec une population familiale, hétéroclite, populaire. Le territoire se caractérise par sa proximité avec Paris, lui permettant de bénéficier d'une desserte en transports en commun intéressante mais encore insuffisante à l'échelle de certains quartiers ou communes. Sa proximité avec la capitale donne pour certains le sentiment de ville-dortoir alors que d'autres mettent en avant l'esprit village de certains quartiers et certaines communes. Les enjeux environnementaux et sociétaux apparaissent comme une priorité pour les habitants, avec le sentiment que le territoire possède de nombreux potentiels à mieux valoriser. Quelques difficultés liées au manque d'espaces verts ou de certains services, ou encore à l'exposition aux nuisances telles que le bruit ou les pollutions ont toutefois été exprimées.

7 villes et un territoire partagé

Chaque commune membre de l'intercommunalité a des caractéristiques urbaines, économiques, sociales et environnementales qui lui sont propres. Boucle Nord de Seine a fait le choix de faire de ces différences une force pour accélérer le développement du territoire.

Argenteuil

Une ville résolument tournée vers la Seine dont le potentiel s'exprime pleinement à travers la mise en lumière de son histoire et la réalisation de projets ambitieux aux services des habitants.

Gennevilliers

Une ville qui s'engage pleinement face à l'urgence climatique, à travers ses orientations sociales, sociétales, urbaines et économiques et qui défend un positionnement économique fort autour de l'emploi local et d'une dynamique productive, au bénéfice de tous les habitants.

Villeneuve-la-Garenne

Une ville apaisée en termes de formes urbaines, des quartiers reliés à l'appui d'une trame verte, d'un réseau piétons et cyclable efficace et un lien à la Seine valorisé.

Colombes

Une ville qui poursuit sa mue en valorisant ses qualités et palliant ses limites grâce à un développement dans le diffus mieux encadré et des quartiers reconnectés par une trame verte et de circulation douce structurante. Une ville mosaïque qui préserve sa diversité urbaine et architecturale.

Bois-Colombes

Un grand village à l'identité renforcée et aux quartiers équilibrés autour d'un coeur de ville à réunifier et dynamiser par sa position de carrefour métropolitain.

Clichy-la-Garenne

Clichy sera demain une ville toujours plus familiale, plus durable et plus ouverte sur la Seine. Clichy change pour vous et avec vous !

Asnières-sur-Seine

Une ville dynamique, structurée autour de plusieurs pôles de transport et d'animations commerciales. Un cadre de vie convivial permettant aux habitants de trouver des services de proximité dans un environnement riche en espaces verts.

ARGENTEUIL : © Ville d'Argenteuil - ASNIERES : © Christophe_Perrucon - COLOMBES : © ville de Colombes - CLICHY LA GARENNE : © Ville de Clichy-la-Garenne
BOIS COLOMBES : © Studio des Bourguignons-Richard LORET - GENNEVILLIERS : © Ville de Gennevilliers-Sami Benyoucef - VILLENEUVE LA GARENNE : © Tous droits réservés - Luc Boegly.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Préambule

Le PLUi doit permettre à Boucle Nord de Seine de devenir une intercommunalité résiliente, solidaire avec une forte capacité d'attraction liée à son dynamisme. Il s'agira notamment de maîtriser les évolutions urbaines et d'accompagner les mutations économiques, faire exister et rayonner le territoire en tant que pôle métropolitain d'écologie urbaine.

Face au contexte de changement climatique, le PLUi devra aussi permettre de rénover et développer l'offre de logements, favoriser l'essor des entreprises présentes, en accueillir de nouvelles, former aux emplois de demain, ou encore développer les transports en commun et repenser les mobilités dans un contexte de sobriété énergétique, et enfin accroître la place de la « nature en ville ».

Le PADD du PLUi de Boucle Nord de Seine doit s'inscrire dans les orientations des documents de planification Régionale et Métropolitaine tels que le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) en cours de révision pour être transformé en SDRIF-E, et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Métropole du Grand Paris qui a été approuvé le 13 juillet 2023.

Afin de traduire ces enjeux du global au local, le PADD est structuré en 4 grands axes. Chaque AXE se décline en 3 défis, qui eux-mêmes se traduisent en orientations. C'est l'ensemble de ces orientations, en cohérence avec les éléments de diagnostic, qui constitue le PADD de Boucle-Nord de Seine.

Ces ambitions sont explicitées et spatialisées dans les pages suivantes. Les cartographies sont schématiques, elles visent à traduire graphiquement les orientations écrites, elles sont complémentaires les unes des autres.

Axe 1
Un territoire d'équilibres et riche de ses diversités

- **DEFI 1.1** Reconquérir la Seine
- **DEFI 1.2** Conforter l'attractivité territoriale
- **DEFI 1.2** Révéler la diversités des paysages et des patrimoines

Axe 2
Un territoire engagé dans une transition environnementale ambitieuse

- **DEFI 2.1** Amplifier la nature en ville et améliorer le rapport au vivant
- **DEFI 2.2** Devenir un territoire sobre et économe
- **DEFI 2.2** Réussir la «ville santé»

Axe 3
Un territoire du « vivre ensemble »

- **DEFI 3.1** Aménager un territoire pour tous et à tout âge
- **DEFI 3.2** Irriguer la ville de mobilités apaisées
- **DEFI 3.2** Renforcer le territoire des proximités et du quotidien

AXE 4
Un territoire actif, productif et innovant

- **DEFI 4.1** Conforter le territoire actif et productif en faveur de l'emploi
- **DEFI 4.2** Soutenir les mutations et la valorisation des secteurs d'activités
- **DEFI 4.2** Affirmer la singularité portuaire au bénéfice de la transition environnementale

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 1 - Un territoire d'équilibres et riche de ses diversités

Du fait de sa localisation, au sein et de part et d'autre de la boucle de la Seine, le territoire s'inscrit dans une situation géographique singulière qui a fortement influencé son histoire et son organisation. Assemblées, la géographie et l'urbanisation ont dessiné 8 grandes unités paysagères participant à créer des continuités gommant et dépassant les limites communales. Aujourd'hui, peu d'éléments urbains et paysagers sont des repères visuels, et la Seine est souvent confidentielle.

Un enjeu majeur pour le territoire de demain est ainsi de retrouver un lien à la Seine, en s'appuyant sur les projets en cours, véritables amorces de cette transformation, et de permettre la poursuite de la valorisation du fleuve.

Boucle Nord de Seine occupe une place stratégique aux portes de Paris et de la grande couronne vers le Val d'Oise. L'irrigation du territoire est assurée par les grandes voies de circulation et de train, mais entraine des ruptures territoriales et des nuisances liées à des flux de transit. C'est ainsi un territoire connecté aux territoires et communes limitrophes tels que Plaine Commune, Paris Ouest la Défense, Val Parisis, Saint-Germain Boucle de Seine, Plaine Vallée et Paris.

La géographie et l'histoire sont ainsi venues composer des villes aux caractéristiques propres, qui vont d'un urbanisme dense, à un urbanisme plus ouvert, depuis Clichy vers Argenteuil, offrant des cadres de vie et de travail différents et complémentaires. Hérité de récentes vagues d'urbanisation, le territoire jouit d'un contexte patrimonial riche avec des villégiatures, des cités jardins, des maisons remarquables, mais également du patrimoine moderne, industriel, de logements collectifs, d'équipements, générant des ambiances urbaines et paysagères diversifiées.

Les enjeux sont ainsi de valoriser davantage ce positionnement en profitant de son accessibilité pour limiter les flux et devenir un véritable territoire de destination où l'on fait le choix de s'arrêter, de profiter et de vivre. Il s'agit également de venir valoriser les singularités et les complémentarités des communes et d'accompagner leurs évolutions.

Cet axe décline ainsi 3 défis qui valorisent les atouts, les singularités et les complémentarités du territoire ainsi que son positionnement stratégique :

Défi 1 - Reconquérir la Seine

Défi 2 - Conforter l'attractivité territoriale

Défi 3 - Révéler la diversité des paysages et des patrimoines

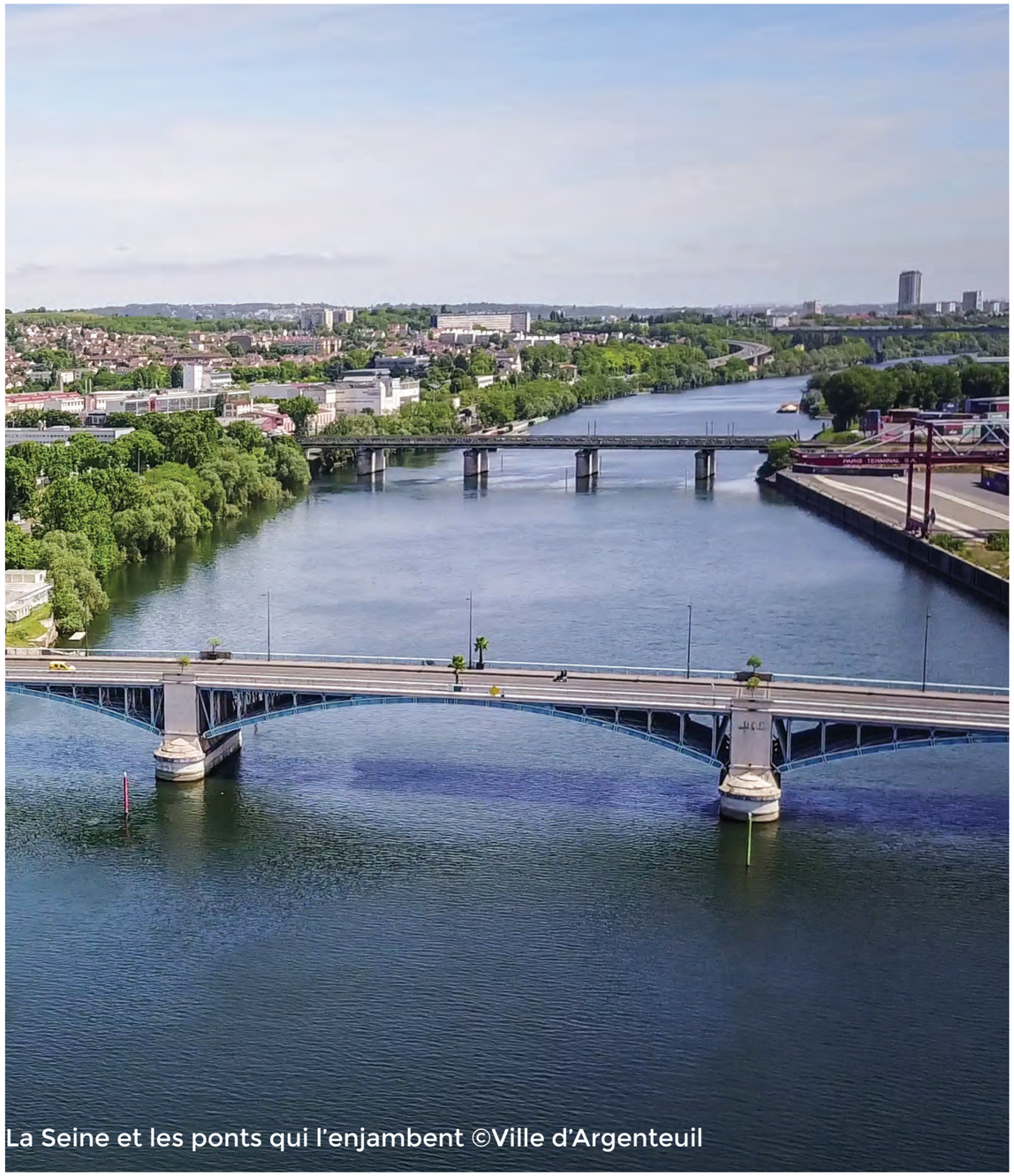

La Seine et les ponts qui l'enjambent ©Ville d'Argenteuil

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 1 - Un territoire d'équilibres et riche de ses diversités

DÉFI 1.1

RECONQUÉRIR LA SEINE

La Seine qui borde 6 des 7 villes du territoire est un véritable atout, mais ses berges ont parfois été délaissées. Certaines séquences sont, par exemple, le siège de grandes voies de circulation et les villes tournent le dos au fleuve. D'autres séquences sont en revanche plus apaisées et accessibles comme à Villeneuve-la-Garenne ou au Parc Lagravère de Colombes. Aujourd'hui, Boucle Nord de Seine compte bien reconquérir cette partie de son territoire. La Seine est un élément identitaire fort du territoire. L'objet de ce défi est de la valoriser dans toutes ses dimensions avec de nombreux projets, innovants, modernes et responsables, en adéquation avec les enjeux. Il s'agit bien de permettre la mise en relation à l'échelle du grand territoire, du Havre à Paris, tout en valorisant les liens locaux en fonction des séquences.

Orientation 1.1.1 :
Redonner à la Seine sa place dans le paysage

▪ Retrouver une relation paysagère, visuelle, fonctionnelle et urbaine à la Seine dans l'aménagement et le renouvellement de la ville, par exemple au travers de réhabilitations de friches, de nouveaux quartiers mixtes, de zones d'activités économiques requalifiées, ...

▪ Faire de la Seine un lieu permettant de voir des singularités du territoire en y aménageant des lieux de contemplation du grand paysage :
- Mettre en scène les franchissements de la Seine pour accéder et découvrir le territoire et les territoires environnants,
- Favoriser des séquences paysagères diversifiées le long des berges,
- Développer des cônes de vue depuis les berges ou les rives.

▪ Renouer avec la Seine :
- En assurant la continuité des cheminements sur les berges, tout en garantissant le fonctionnement des activités industrielles et logistiques, et en réalisant de nouveaux franchissements pour tisser des liens entre les communes,
- En apaisant les voies de circulation pour permettre un accès facilité à ses berges.

Orientation 1.1.2 :
Concilier la multiplicité des usages de la Seine

▪ Maintenir les usages existants sur le fleuve et ses berges : circulation fluviale, activités portuaires et accès motorisés dans le respect des lieux.

▪ Valoriser et encadrer les différentes séquences paysagères en lien avec les usages existants ou à inventer, en développant des espaces de loisirs, sportifs et récréatifs, en accueillant de nouveaux ports de plaisance, mais également en renaturant des espaces, et ainsi concillier ses differents visages : la Seine active, la Seine habitée, la Seine apaisée et écologique, la Seine animée.

Diversite du territoire ©Concours photo Regards sur la Ville - Jacques Chicoisne

Le pont de Bezons sous le soleil couchant
©Concours photo Regards sur la Ville - Mathis Grange

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 1 - Un territoire d'équilibres et riche de ses diversités

DÉFI 1.2

CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Boucle Nord de Seine jouit d'un positionnement stratégique, hérité notamment d'un système de transports structurant, et d'une attractivité du fait de son cadre de vie, de son offre diversifiée en logements et d'un bassin d'emplois important. Néanmoins, son fonctionnement actuel en fait un territoire de flux et de passage plus qu'un territoire de destination. Afin de valoriser ce positionnement et pour devenir un lieu de destination (habiter, consommer, se divertir, etc.), le territoire vise, au travers des deux orientations ci-dessous, à renforcer son rôle d'ancrage et à apaiser les rapports aux infrastructures.

Orientation 1.2.1 : Tendre vers un territoire d'équilibre et d'ancrage

▪ Faire de Boucle Nord de Seine un territoire rayonnant offrant un équilibre entre logements et activités permettant à tous d'habiter et de travailler aux portes de Paris et du Val d'Oise.

▪ Affirmer le territoire comme lieu de destination et d'ancrage s'appuyant sur un réseau de transports structurants et l'arrivée de grands projets tels que, la future ligne 15 du Grand Paris Express et ses 4 gares qui desserviront Bois-Colombes, Gennevilliers et Asnières-sur-Seine, l'extension du Tramway n°1 à Colombes, la prolongation du Tram-train express n°11 et le Bus Entre Seine à Argenteuil.

▪ Affirmer la volonté d'améliorer la desserte du territoire par des transports structurants tels que le prolongement des lignes 1, 3, 4 et 13 du Métro, la réalisation de liaisons en transports structurants vers Argenteuil depuis Gennevilliers.

▪ Encourager la création d'une nouvelle ligne de métro de Nanterre à Gonesse et desservant Argenteuil.

▪ Conforter le port de Gennevilliers comme porte d'entrée industrielle et logistique pour l'Axe Seine au sein de la Métropole du Grand Paris.

▪ Pérenniser les ports urbains existants (Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Clichy-la-Garenne) pour répondre aux besoins de la logistique urbaine de proximité.

Orientation 1.2.2 : Apaiser pour mieux relier

▪ Atténuer les coupures urbaines dues aux grandes infrastructures de transports et améliorer les entrées dans le territoire :
- Par des franchissements améliorés et sécurisés pour les piétons et les vélos,
- Par un traitement paysager permettant une meilleure insertion des principales voies routières et ferrées,
- Par un apaisement des circulations au sein des espaces publics partagés,
- Par une valorisation des espaces urbains bien desservis.

▪ Créer de meilleures cohérences urbaines au sein d'espaces stratégiques (carrefours, pôles de transports, entrées de ville ou territoire, axes structurants ou historiques) à l'interface entre les villes et le territoire métropolitain, tels que :
- les futures gare du Grands Paris Express, avec les stations Agnettes - Courtilles ou le secteur des Grésillons, à l'interface de plusieurs communes du territoire, et s'inscrivant dans l'échelle métropolitaine,
- les portes de Paris, connectant Clichy à la capitale,
- les ponts entre Argenteuil et Colombes, marquant les portes d'entrées sur le Val d'Oise et les Hauts de Seine,
- le secteur Gabriel Péri / Voltaire entre Asnières-sur-Seine et Gennevilliers,
- la rue des Bourguignons, axe historique au tissu de faubourg, marquant la limite entre Asnières-sur-Seine et Bois-Colombes.

▪ Atténuer les contrastes paysagers en travaillant les interfaces entre les unités paysagères, notamment en :
- Accompagnant les transitions de gabarits des bâtiments entre les différents quartiers,
- Apaisant les infrastructures routières génératrices de rupture urbaine et paysagère,
- Favorisant une mixité des formes urbaines.

▪ Limiter les grandes enclaves héritées d'un urbanisme de projets d'aménagements résidentiels et économiques d'envergure, en particulier issu des Trente Glorieuses et favoriser leur traversée.

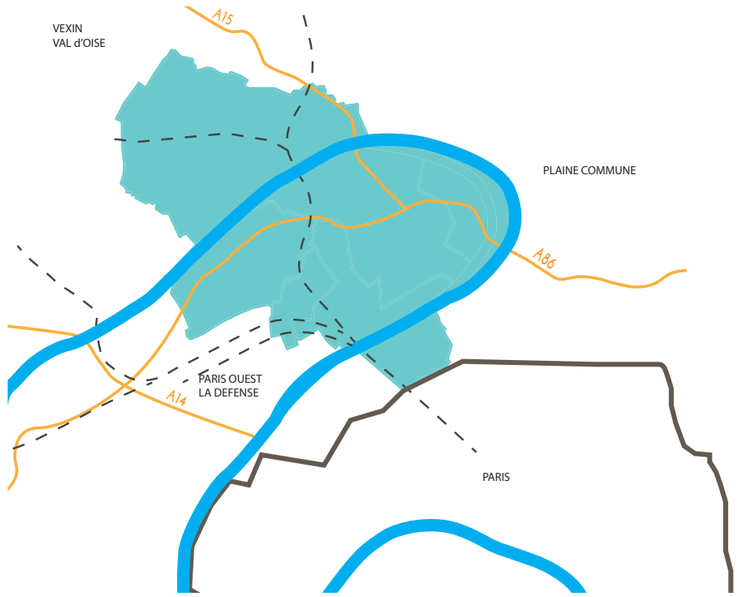

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 1 - Un territoire d'équilibres et riche de ses diversités

DÉFI 1.3

RÉVÉLER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES

La géographie du territoire a déterminé le développement résidentiel et économique des différentes villes, créant une imbrication des tissus et des ambiances paysagères. Chaque période d'urbanisation a également créé ses éléments patrimoniaux, joyaux connus ou méconnus. Ce troisième défi vise ainsi à révéler le territoire au travers de ses paysages, ses patrimoines et ses caractéristiques urbaines et architecturales, pour les connaitre, reconnaitre, valoriser. Cela permettra de renforcer les identités multiples du territoire.

Orientation 1.3.1 :
Mettre en valeur les paysages diversifiés

▪ Faire de la géographie un invariant à respecter dans les projets pour faciliter la lisibilité et l'appropriation par les habitants d'aujourd'hui et de demain, en inscrivant les futurs projets dans leur environnement en tenant compte de la ville existante, de la géographie et du grand Paysage de la Seine, et de l'histoire.

▪ Gérer les enjeux paysagers à l'échelle des tissus urbains et des unités paysagères * :
- Faire de la pente un élément singulier dans les Coteaux Résidentiels d'Argenteuil,
- Renforcer la lisibilité et la structuration paysagère de Plaine Urbanisée d'Argenteuil,
- Faire de la Seine des Ports un événement, un lieu à part dans la découverte de la Seine, en cohérence avec les activités existantes.
- Trouver un rapport d'échelle à taille humaine dans La Plaine des Chanteraines,
- Conforter une entrée du territoire en relation avec la Seine dans le Villeneuve-la-Garenne Résidentiel,
- Valoriser les qualités et les ouvertures paysagères dans les Grandes Cités de la Plaine Alluviale,
- Conforter le principe urbain résidentiel dans la Plaine Résidentielle pavillonnaire d'Asnières, Bois Colombes et Colombes,
- Ouvrir une porte d'entrée sur Paris via la Plaine Parisienne de Clichy-la-Garenne.

▪ Conforter les singularités des unités paysagères* et assurer leur complémentarité.

▪ Donner à voir les vues et panoramas.

▪ Assurer une bonne cohérence entre les formes urbaines, l'organisation et la dimension des espaces publics et des trames vertes à proximité.

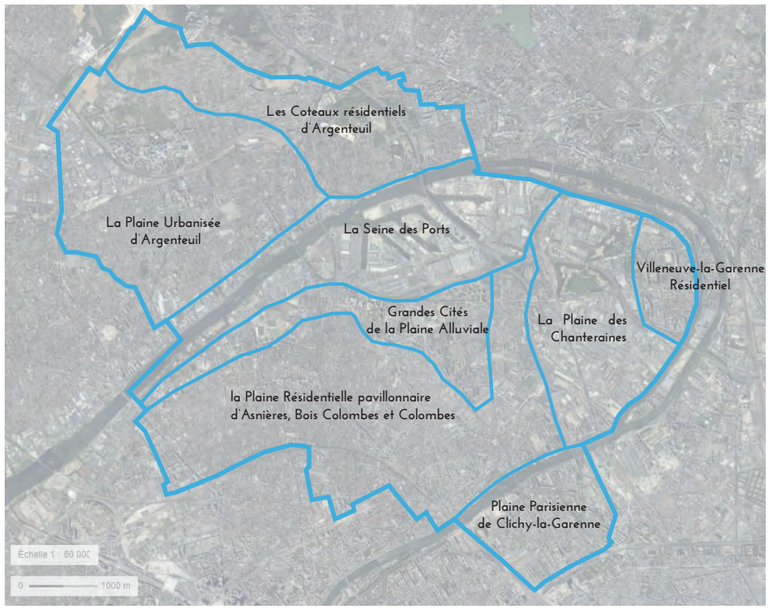

Orientation 1.3.2 :
Préserver l'héritage historique et architectural

▪ Valoriser le patrimoine bâti hérité et moderne, comme marqueur des identités territoriales.

▪ Accompagner l'adaptation et la mutation du patrimoine tout en préservant ses qualités et caractéristiques architecturales et urbaines.

▪ Mettre en valeur le patrimoine industriel et culturel notamment le lien aux Impressionniste. Valoriser également le patrimoine immatériel du territoire.

Orientation 1.3.3 :
Valoriser les formes urbaines diversifiées

▪ Veiller en fonction des situations à la préservation ou à la transformation des tissus pavillonnaires :
- Accompagner l'évolution des quartiers pavillonnaires en fonction de leurs spécificités (tranquilité, calme, bâti patrimonial, stationnement, qualité de l'habitat, mobilités, proximité aux aménité, jardin, végétation, formes urbaines et paysage, ...) pour maintenir et renouveler une offre résidentielle familiale dans des logements confortables,
- Permettre l'évolution qualitative du bâti, notamment les rénovations énergétiques.

▪ Poursuivre le désenclavement des quartiers de grands ensembles à travers le développement de nouvelles formes urbaines pour réussir une meilleure mixité urbaine, sociale et fonctionnelle.

▪ Permettre la mise en oeuvre de projets urbains de qualité assurant une insertion urbaine harmonieuse et en cohérence avec la ville existante.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 1 - Un territoire d'équilibres et riche de ses diversités

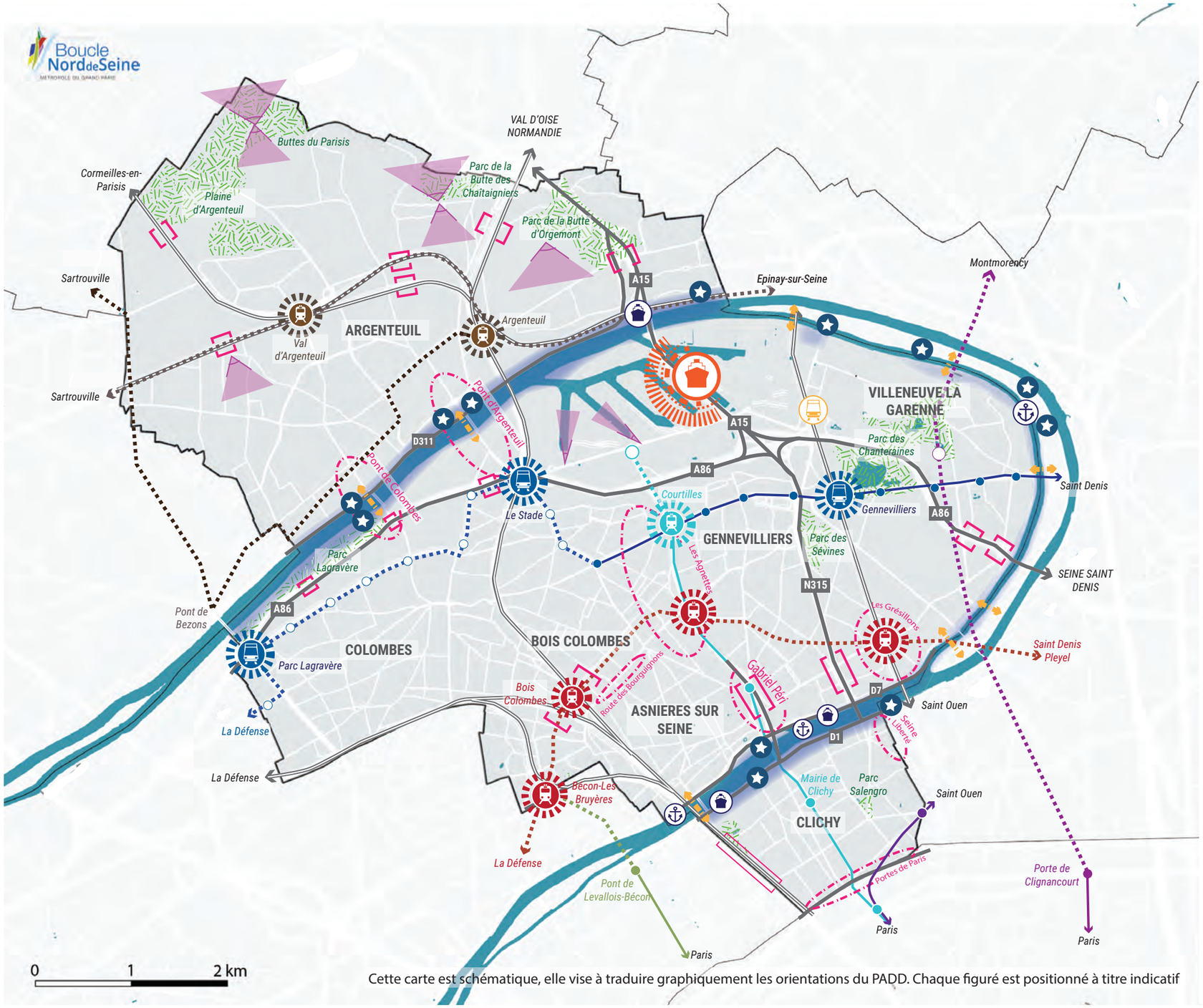

Cette carte est schématique, elle vise à traduire graphiquement les orientations du PADD. Chaque figuré est positionné à titre indicatif

Défi 1.1 : Reconquérir la Seine

Réaliser de nouveaux franchissements en faveur des modes actifs pour tisser des liens entre les communes

Maintenir les usages existants sur le fleuve et ses berges

port de plaisance/loisirs

port à vocation économique

Développer des espaces de loisirs, sportifs et récréatifs

Défi 1.2 : Conforter l'attractivité territoriale

Soutenir et accompagner les projets de transports collectifs

ligne 15 du GPE

extension T1 à Colombes

Tram train 11 à Argenteuil

«Bus Entre Seine» à Argenteuil

Prolongement métro 3 vers Bécon les Bruyères

Faire des gares/stations des lieux de destination et d'ancrage

Affirmer les demandes de renforcement des transports collectifs structurants

Prolongement des lignes de métro

13 vers le Port de Gennevilliers

4 vers la Gare de Montmorency

arrêt supplémentaire de la ligne C du RER

Conforter le port de Gennevilliers comme porte d'entrée pour l'Axe Seine au sein de la Métropole du Grand Paris

Atténuer les coupures urbaines dues aux grandes infrastructures de transports par la requalification et/ou apaisement des franchissements

Créer de meilleures cohérences urbaines au sein d'espaces stratégiques à l'interface entre les villes

secteur

Défi 1.3 : Révéler la diversité des paysages et des patrimoines

Donner à voir et préserver les vues et panoramas remarquables

Gérer les enjeux paysagers à l'échelle des tissus urbains

Protéger les grands parcs et espaces naturels du territoire

CODRA

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 2 - Un territoire engagé dans une transition environnementale ambitieuse

Fortement urbanisé, le territoire de Boucle Nord de Seine dispose aussi de vastes espaces libres, constituant de grands noyaux de biodiversité : la Plaine d'Argenteuil, les Buttes d'Orgemont et du Châtaignier, le Parc des Chanteraines, etc. Le territoire est le siège d'un maillage d'espaces verts diversifiés mais souffre cependant d'un important morcellement et d'une carence en espaces verts ouverts au public* au regard des objectifs fixés par le SDRIF (10m² d'espace vert public par habitant) ou l'OMS (12m² d'espace vert public par habitant) et des besoins et attentes des usagers du territoire.

Du fait de sa géographie et de son histoire récente et industrielle, Boucle Nord de Seine est un territoire fragile face à un contexte de risques et de nuisances important : à la fois soumis à des nuisances sonores, à des pollutions ainsi qu'à des risques technologiques et naturels majeurs. Or au regard du dérèglement climatique ces phénomènes risquent de s'accentuer et d'augmenter la part de la population exposée à ces phénomènes. L'enjeu pour les prochaines décennies consiste à faire face aux conséquences du dérèglement climatique tout en réduisant l'empreinte du territoire. Il s'agira ainsi de permettre au territoire de renforcer sa résilience, tout en offrant un cadre de vie sain à ses habitants.

Cet axe s'appuiera sur les qualités réelles du territoire et sur ses projets pour rééquilibrer et améliorer les conditions de vie, la santé des habitants et la capacité du territoire à faire face à des évènements exceptionnels. L'objectif est de développer la capacité à retrouver rapidement un fonctionnement optimal et d'intégrer la transition environnementale dans le processus de construction de la ville, tout en répondant à un besoin croissant de production de logements et d'accueil des emplois.

Cet axe décline ainsi 3 défis qui visent à répondre aux enjeux de résilience, de nature en ville, de sobriété et de santé :

Défi 1 - Amplifier la nature en ville et améliorer le rapport au vivant
Défi 2 - Devenir un territoire sobre et économe
Défi 3 - Réussir la «ville santé»

Le Parc Robinson ©Ch Perrucon – Mairie Asnières

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 2 - Un territoire engagé dans une transition environnementale ambitieuse

DÉFI 2.1 :

AMPLIFIER LA NATURE EN VILLE ET AMÉLIORER LE RAPPORT AU VIVANT

La trame bleue* est principalement représentée par la Seine et la zone humide qu'elle génère de part et d'autre. Le reste du territoire est fortement urbanisé et laisse ainsi peu de place aux espaces en eau, demeurant ponctuels à l'échelle du territoire.
La trame verte est fortement morcelée et caractérisée par la présence de nombreuses unités de petites dimensions qui contribuent à leurs échelles aux trames écologiques.
Le PADD affiche la double ambition de renforcer à la fois pour les humains mais aussi pour la biodiversité, la qualité, la quantité et les continuités entre les différentes composantes de la trame verte et bleue.

Orientation 2.1.1 :
Renforcer la trame bleue* essentielle au territoire

- Favoriser la renaturation de certaines séquences de berges de Seine, compatible avec la réappropriation d'usages, permettant le développement de la biodiversité aquatique et terrestre.

- Déployer une gestion intégrée des eaux pluviales avec :
  - des solutions fondées sur la nature, ou des solutions alternatives de traitement à la parcelle (noue d'infiltration, espace vert inondable, toitures végétalisées, ...),
  - l'incitation à la mise en oeuvre de revêtements de sol perméables (dalles engazonnées, mélange terre-pierre, stabilisé, enrobés poreux, ...),
  - la réutilisation des eaux de pluie (arrosage des espaces verts par exemple).

- Préserver et recréer des plans d'eau, mares et des zones humides pour leur rôle hydro-écologiques et leur participation dans le rafraîchissement de la ville.

- Favoriser la pleine-terre pour limiter l'imperméabilisation des sols et participer à l'infiltration des eaux et au rechargement des nappes (hors captage) dans les secteurs non soumis à des contraintes techniques (sols pollués) et naturelles (sols argileux).

- Protéger la ressource en eau en quantité et en qualité par une rigueur dans l'infiltration des eaux et la protection des captages.

Orientation 2.1.2 :
Consolider un écosystème porteur de biodiversité

- Maintenir les grands noyaux de biodiversité (parc des Chanteraines, buttes du Parisis, bas du côteau d'Argenteuil, Parc Lagravère), les renforcer et les mettre en relation avec les sites écologiques des territoires voisins, en particulier les sites Natura 2000 de l'Ile-Saint-Denis.

- Consolider les grandes composantes de la trame verte d'échelle territoriale en y connectant les coulées vertes communales et un réseau de continuités locales (jardins, alignements d'arbres et petits squares).

Ecrin de verdure au parc des Chanteraines
© Concours photo Regards sur la Ville – Anne Boyer

- Protéger les espaces verts privés (jardins et coeurs d'îlots) présentant un rôle dans les continuités écologiques et participant au cadre verdoyant, à l'ambiance des quartiers et à la réduction des îlots de chaleur urbains.

- Renforcer le taux de pleine-terre permettant d'améliorer la qualité des sols, de végétaliser durablement les projets et de conforter les continuités vertes locales.

- Placer la diversité végétale au coeur des projets d'opérations d'aménagement en multipliant les strates de végétation avec des essences végétales adaptées et à dominante locale (haies, alignements d'arbres, arbres isolés, massifs, ...).

- Poursuivre l'identification et la protection des arbres remarquables présents sur le domaine public comme privé et conforter les alignements d'arbres pour leur contribution à la trame verte et à la réduction des effets d'îlots de chaleur urbain (ICU).

- Recenser et préserver les arbres remarquables pour leur rôle dans le paysage ou parce qu'ils représentent des essences rares

- Valoriser et accroître le nombre d'arbres plus communs en devenir pour leur rôle dans le maintien de la biodiversité et leur capacité à apporter fraîcheur, ombre, et gestion de l'humidité dans une ville qui se réchauffe.

- Réduire l'impact de la lumière artificielle sur la biodiversité nocturne en maintenant une trame noire* à proximité des grands noyaux de biodiversité.

- Préserver des zones de silence à proximité des grands noyaux de biodiversité afin de constituer une trame blanche*.

- Identifier les sols dégradés à désimperméabiliser ou renaturer pour conforter la trame brune*.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 2 - Un territoire engagé dans une transition environnementale ambitieuse

DÉFI 2.2

DEVENIR UN TERRITOIRE SOBRE ET ÉCONOME

Le territoire de Boucle Nord de Seine porte une ambition forte d'intégrer la transition climatique et énergétique dans le processus de construction de la ville en intervenant à toutes les échelles : depuis le bâti existant (60% du parc a été construit avant la première règlementation thermique de 1974), jusqu'aux opérations de grande envergure. Les leviers d'actions doivent toucher la consommation et la production énergétiques et carbonées, la gestion des effets du climat, le maintien des sols en place, ...

L'importante densité des villes du territoire nécessite également une attention particulière au regard des objectifs issus de la loi Climat et Résilience d'août 2021, en matière de limitation de la consommation d'espace afin de préserver les espaces ouverts existants (délaissés, friches, coeurs d'îlot, ...). L'aménagement urbain constituera donc un enjeu prioritaire pour améliorer la qualité de vie et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce modèle de ville verte et durable préservera nos ressources, nos paysages et notre territoire pour que chaque habitant de Boucle Nord de Seine puisse bénéficier d'une qualité de vie agréable et des avantages économiques d'une urbanisation maîtrisée.

Orientation 2.2.1 : Réduire l'empreinte carbone liée aux constructions et aménagements existants et à venir

- Réduire les émissions de polluants et gaz à effets de serre liés aux aménagements, constructions et bâtiments fortement énergivores sur le territoire.

- Promouvoir un urbanisme circulaire en favorisant les évolutions et l'intensification d'usage des bâtiments existants et en ayant une approche plus sobre.

- Anticiper l'évolution dans le temps des constructions actuelles et à venir, en réduisant leur impact sur les sols et en veillant à leur réversibilité.

- Faciliter la rénovation thermique des bâtiments tout en veillant à préserver leur identité architecturale et en envisageant des solutions pour préserver l'avifaune.

- Soutenir les exigences de performances énergétiques et environnementales et encourager les opérations innovantes et performantes.

- Favoriser le mix énergétique à l'appui :
  - des potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération tels que l'énergie solaire, la chaleur fatale des réseaux, la géothermie superficielle, ...
  - des chaufferies collectives performantes et des réseaux de chaleur existants et à créer en favorisant le raccordement des constructions,
  - des technologies innovantes pour favoriser la sobriété et la performance énergétique en autorisant dans les secteurs le permettant la production de bio gaz par méthanisation, la géothermie superficielle, la récupération d'énergie fatale, ...

Promenade verte Bois-Colombes
©StudiodesBourguignonsRichard Loret

- Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés et recyclés dans l'aménagement et la construction.

- Valoriser les cinquièmes façades en assurant l'articulation entre la production solaire et la préservation de la biodiversité.

Orientation 2.2.2 : Economiser l'espace, notamment de pleine terre

- Donner la priorité au renouvellement urbain, au recyclage foncier.

- Favoriser l'intensification de l'utilisation des espaces bâtis existants.

- Protéger les espaces perméables et ouverts en :
  - divisant par deux la consommation d'espaces naturels et agricoles et forestiers soit 7,5 ha sur 10 ans.
  - limitant l'imperméabilisations de sols non artificialisés (friches, délaissés, ...).

- Valoriser les espaces agricoles de la Plaine d'Argenteuil et les espaces d'agriculture urbaine (serres, jardins partagés, ...) comme lieux productifs contribuant à l'émergence d'une agriculture de proximité à destination des habitants du territoire.

- Renforcer la place d'une agriculture urbaine de proximité permettant de sensibiliser à la protection de la nature et à l'alimentation saine, sur les surfaces bâties (terrasses et toitures) et au sein de jardins familiaux ou collectifs de pleine terre.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 2 - Un territoire engagé dans une transition environnementale ambitieuse

DÉFI 2.3

RÉUSSIR LA «VILLE SANTÉ»

Plusieurs phénomènes en présence sur le territoire portent potentiellement atteinte à la santé des populations : risques, nuisances, pollutions. Face au dérèglement climatique et à l'augmentation de la population, des stratégies sont nécessaires pour limiter l'exposition aux risques des populations actuelles et futures.

Pour Boucle Nord de Seine, construire la ville de demain c'est avant tout construire une ville durable et résiliente, qui s'adapte aux nouveaux usages et aux enjeux climatiques. Une ville faite d'innovations, résolument tournée vers l'avenir. En tenant compte et s'appuyant sur la situation actuelle, l'enjeu pour le territoire est de poursuivre les dynamiques urbaines pour répondre aux défis environnementaux. Il ne s'agit pas seulement de s'adapter aux nouveaux usages des habitants mais également de construire des quartiers qui répondent aux enjeux climatiques. Le tout en restant accessible à tous les habitants du territoire.

Ces objectifs sont déjà poursuivis au travers des opérations d'aménagement développées pour améliorer la santé des habitants et usagers, pour renforcer la résilience du territoire, et pour limiter l'exposition de nouvelles populations aux risques, nuisances et pollutions.

Orientation 2.3.1:
Tendre vers un urbanisme favorable à la Santé

- Mobiliser les acteurs gestionnaires des transports et des grandes infrastructures (A15, A86, RD311, RD7, RD1, RN 315, périphérique ...), pour lutter contre les émissions de polluants et mieux gérer les nuisances.

- Protéger et aménager des poches de calme et de tranquillité pour les habitants en agissant notamment sur le traitement des axes à fort trafic : A86, A15, RN 315, D311, D1, voies ferrées, ..., en lien avec les gestionnaires de ces infrastructures (Etat, Région, département, SNCF, ...).

- Réduire les émissions de polluants et de gaz à effets de serre liés aux déplacements quotidiens à l'échelle du territoire, en agissant à la fois sur les besoins et la longueur des déplacements au travers de l'organisation de l'espace, la diversité des modes de déplacement, en améliorant la possibilité de report vers des modes plus vertueux (transports en commun, marche, vélo) et la transition vers un parc automobile moins polluant localement (électricité, hydrogène).

- Réduire les émissions de polluants et de gaz à effets de serre liées au secteur résidentiel, par la mise à niveau thermique des bâtiments existants, l'amélioration des systèmes de chauffage et des constructions neuves performantes et bioclimatiques.

- Tendre vers 10m^2 d'espaces verts ouverts au public* par habitant à l'échelle du territoire, en créant de nouveaux espaces verts* qualitatifs ouverts au public, proches des lieux de vie, et en renforçant leurs accessibilités pour tous les modes (transports en commun, vélo, marche).

- Protéger ou créer des jardins collectifs, familiaux, partagés, ... pour promouvoir le « bien manger » et le «vivre ensemble» mais également pour les bénéfices de la présence de la nature en ville qu'ils apportent comme la fraîcheur, la biodiversité, ...

- Susciter le recours aux mobilités actives (marche, vélo) et à la pratique d'activités physiques et sportives des habitants, en assurant un meilleur partage de l'espace public entre les modes de déplacements et les catégories d'usagers (enfants, personnes âgées, femmes, hommes, personnes à mobilité réduite, personnes en situation de handicap, ...).

- Garantir la pérennité des espaces de loisirs existants, propices aux échanges et au lien social : espaces de sports, coulées vertes, parcours de santé, promenades, ...

- Améliorer l'offre de soins en réservant des lieux pour l'accueil des structures de soin comme des centres de santé, en confortant la présence et le développement des hôpitaux, dont notamment l'hôpital Victor Dupouy à Argenteuil.

Après-midi d'été au Parc Salengro
© Concours photo Regards sur la Ville – Yves Ernie

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 2 - Un territoire engagé dans une transition environnementale ambitieuse

Orientation 2.3.2 :
Renforcer la résilience face au changement climatique

La résilience est attendue dans le croisement des enjeux de sols, de nature, de réflectance des matériaux au sol et sur le bâti, de présence de l'eau, .. qui doit être pris en compte. Il est attendu de :

- S'appuyer sur les services apportés par la nature en ville tels que la végétalisation des espaces publics, les toitures terrasses, les plantations d'arbres et de haies, .. qui apportent des réponses aux différentes problématiques rencontrées en milieu urbain : îlot de chaleur urbain, gestion de l'eau, perte de la biodiversité, agrément des paysages, ...

- Lutter contre l'augmentation et l'intensification des risques de ruissellement et des îlots de chaleur urbain pour faire face à la multiplication des phénomènes météorologiques aggravés par le changement climatique (orages, canicules, ...) notamment par la préservation d'espace de pleine terre, la désimperméabilisation, valorisation de la 5ème façade (toiture), ...

- Organiser les aménagements urbains pour réduire la vulnérabilité aux inondations par ruissellement, débordement de la Seine ou remontée de nappe.

- Prendre en compte les effets de retrait-gonflement des sols argileux et de dissolution du gypse dans les localisations et les modes de construction,

- Conforter les ports en tant qu'outils au service d'une transition environnementale développant des solutions vertueuses (réduire les émissions de CO2, ...) au travers notamment de l'optimisation du fret fluvial.

Orientation 2.3.3 :
Maîtriser la localisation et l'impact des projets

- Donner à tous les habitants une qualité d'habitat et de vie au travers de la transformation urbaine à l'oeuvre. De nombreux projets de renouvellement urbain ont déjà été conduits ces dernières années, une nouvelle vague de projets ambitieux est en cours de démarrage. L'objectif est d'améliorer l'habitat existant en créant des quartiers où il fait bon vivre.

- Veiller à limiter l'exposition des populations aux risques et nuisances :
  - en réduisant l'impact des nuisances liées aux flux de déplacements des axes routiers, ferroviaires et aériens,
  - en privilégiant une organisation architecturale et urbaine adaptées (recul suffisant, pièges à son)
  - en priorisant l'édification de bâtiments d'activités écrans en bordure de voies, pour constuituer des barrières acoustiques.
  - en limitant l'exposition de structures accueillant des publics vulnérables,
  - en disposant, pour chaque opération, d'objectifs de conception qui améliorent les conditions de vie des habitants et usagers.

- Articuler la production de nouveaux logements en veillant aux équilibres en termes d'emploi, d'espaces de nature, d'offre en équipements et de qualité de vie des habitants.

La colline © Concours photo Regards sur la Ville – Guy Royer

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 2 - Un territoire engagé dans une transition environnementale ambitieuse

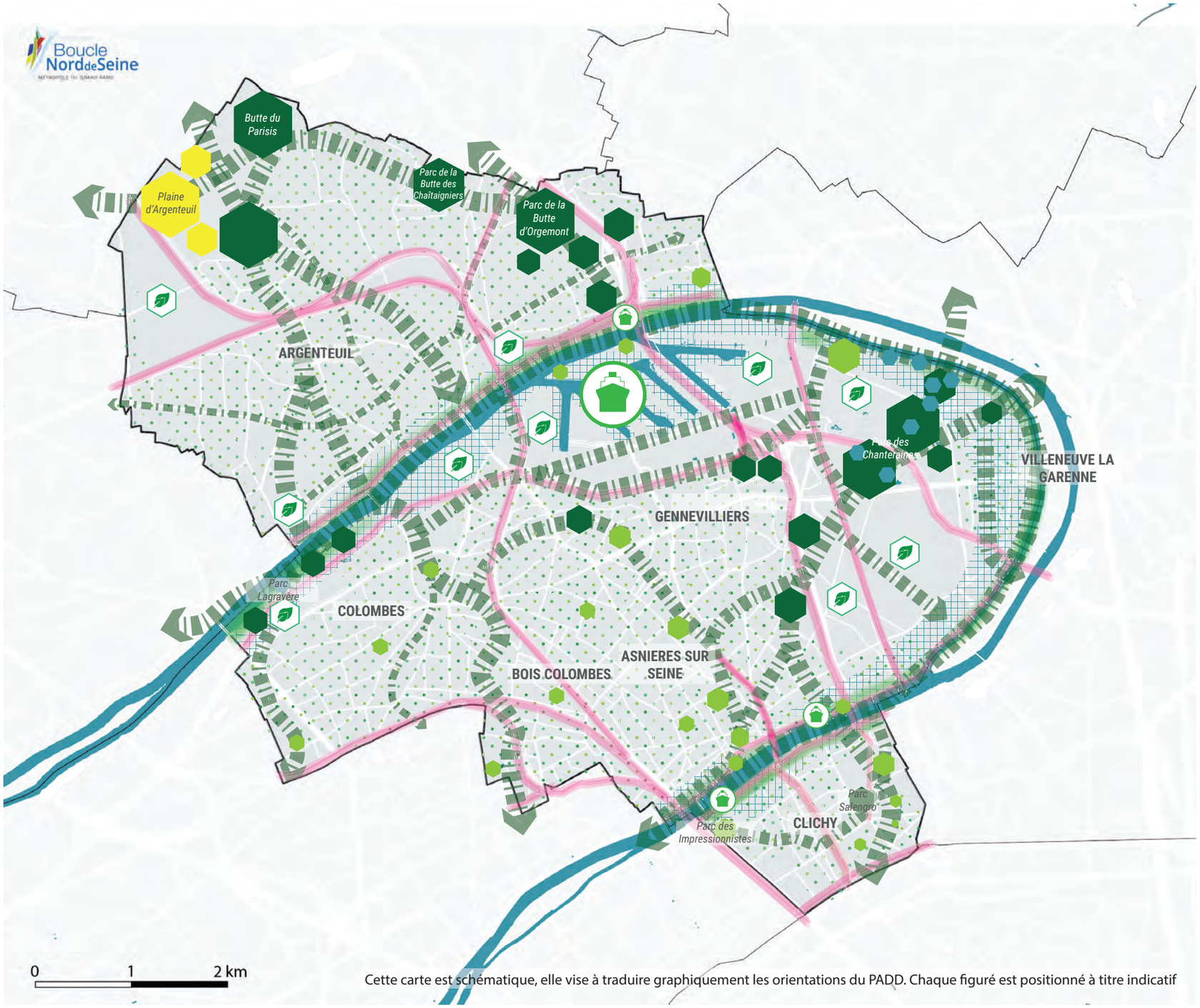

Cette carte est schématique, elle vise à traduire graphiquement les orientations du PADD. Chaque figuré est positionné à titre indicatif

Défi 2.1 : Amplifier la nature en ville et améliorer le rapport au vivant

Assurer une renaturation des berges de Seine

Préserver les plans d'eau, mares et les zones humides

Maintenir et renforcer les grands noyaux de biodiversité du territoire

Consolider les grandes composantes de la trame verte locale et les connecter

Protéger la mosaïque des espaces verts des tissus résidentiels (jardins et cœurs d'ilots)

Renforcer la végétalisation des zones d'activités économiques

Défi 2.2 : Devenir un territoire sobre et économe

Préserver et valoriser les espaces agricoles

Défi 2.3 : Réussir la «ville santé»

Limiter les nuisances liées aux axes ferrés ou routiers de grand trafic, en lien avec les gestionnaires de ces infrastructures

Faire des ports d'activité des outils au service d'un territoire décarbonné

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 3 - Un territoire du «vivre ensemble»

Boucle Nord de Seine accueille une population jeune et familiale qui enregistre un solde naturel positif générant une croissance démographique plutôt dynamique de 0,5% par an, malgré un solde migratoire négatif. Deux phénomènes démographiques récents sont observés :

- un vieillissement général de la population qu'il convient d'accompagner ;
- une difficulté d'ancrage de la population : un tiers des habitants y réside depuis moins de 4 ans et le solde migratoire est négatif depuis 60 ans.

On note néanmoins une grande hétérogénéité des dynamiques entre et au sein des communes, en termes de niveau de vie. Sans viser un territoire uniforme, il convient de tendre à un certain rééquilibrage en vue de limiter les inégalités spatiales et de faire de Boucle Nord de Seine un territoire de complémentarités.

A l'appui de cette croissance, l'offre résidentielle pour les habitants du territoire est plutôt diversifiée comme en atteste l'hétérogénéité des tissus urbains : logements individuels, individuels groupés, petits collectifs, collectifs denses et/ou hauts. Les villes jouissent également d'un réseau de centralités et de polarités qui permet une armature commerciale cohérente valorisant les centres-villes.
Le territoire bénéficie aussi d'un niveau d'équipements, de services et de commerces satisfaisant, malgré des disparités entre les villes et en comparaison avec d'autres territoires de la métropole.
Le territoire est bien desservi par un système de transports routiers, ferroviaires et collectifs structurants. Cependant, le réseau des mobilités actives reste peu développé et nécessite d'être renforcé et mieux connecté.
L'enjeu est ainsi de favoriser une forme de stabilisation et une meilleure appropriation du territoire par ses habitants, en passant par des programmations de logements au plus près des besoins et en favorisant une mixité sociale et fonctionnelle à des échelles plus fines que celles du territoire ou de la commune en vue de répondre à la ville des proximités.
Cet axe décline ainsi 3 défis qui répondront aux enjeux de la ville des proximités, du cadre de vie, de l'habitat, des évolutions socio-démographiques :
Défi 1 - Aménager un territoire pour tous et à tout âge
Défi 2 - Irriguer la ville de mobilités apaisées
Défi 3 - Renforcer le territoire des proximités et du quotidien

Villeneuve la Garenne © Tous droits réservés - Luc Boegly

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 3 - Un territoire du «vivre ensemble»

DÉFI 3.1

AMÉNAGER UN TERRITOIRE POUR TOUS ET À TOUT ÂGE

La population des villes du territoire est globalement jeune mais tend à vieillir comme partout en France. En parallèle, les ménages connaissent un faible desserrement, malgré une progression des personnes seules et des familles monoparentales. Ces phénomènes sont à anticiper pour pouvoir mieux répondre aux besoins de tous les publics (âge, revenus, situation familiale, ...).

Orientation 3.1.1 : Fluidifier les parcours résidentiels pour favoriser l'ancrage des populations

- Répondre aux besoins de logements et participer aux efforts de production à l'échelle de la métropole et de la région

- Permettre la diversité des parcours résidentiels adaptés aux besoins et aux parcours de vie, pour anticiper les dynamiques démographiques et par une diversité de types de logements en :
  - Permettant la décohabitation des jeunes et l'accès des ménages modestes à un logement,
  - Diversifiant les offres d'habitat pour bien vieillir,
  - Etant un territoire d'accueil de familles avec de jeunes enfants,
  - Veillant à une répartition cohérente des typologies de logements,
  - Réaffirmant la place du logement social dans la programmation.

- Produire une offre de logements sociaux diversifiée et intégrée dans les projets de développement urbain pour répondre aux besoins.

- Disposer de logements spécifiques pour répondre aux besoins (étudiants, personnes agées, vulnérables, ...).

- Permettre la production de logements évolutifs afin de s'adapter aux évolutions sociétales en cours et à venir.

La joie de l'enfance
© Concours photo Regards sur la Ville – Alena Real

Orientation 3.1.2 : Améliorer les qualités du parc de logements existants et en projet

- Assurer la diversité et la qualité des logements dans les nouvelles opérations.

- Poursuivre le renouvellement, notamment la réhabilitation, des ensembles d'habitat social pour améliorer les conditions de vie des habitants et l'attractivité du parc locatif social.

- Permettre et accompagner la rénovation des immeubles dégradés afin de résorber l'habitat indigne dans les quartiers anciens.

- Veiller à la qualité des logements et de leur confort en permettant notamment :
  - à l'ensemble des résidents d'avoir accès à un espace extérieur privatif et/ou partagé, lorsque c'est possible,
  - La construction de logements traversants, ...

- Accompagner l'évolution du parc de logements existant en encadrant les capacités d'évolution (extension, surélévation, ...)

- Permettre une diversité des modes de fabrication de la ville (promotion immobilière, autopromotion, action publique, urbanisme tactique, transitoire et participatif, ...)

- Encadrer les nouvelles formes d'habiter (coliving*, ...).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 3 - Un territoire du «vivre ensemble»

DÉFI 3.2

IRRIGUER LA VILLE DE MOBILITÉS APAISÉES

L'objectif pour le territoire est de mettre en adéquation les offres de transport avec les besoins des habitants, notamment ceux liés aux emplois. Pour cela, les compétences en matière de planification et d'aménagement du territoire peuvent être mobilisées pour mettre en cohérence les politiques d'urbanisme, de transports et de développement économique pour construire la ville des proximités.
Le relief du territoire est globalement peu contraignant pour la marche et le vélo, à l'exception d'une partie d'Argenteuil. Le nombre de voitures par ménage diminue globalement. Les transports collectifs sont le mode de déplacement le plus utilisé pour aller travailler. Le processus de recours à d'autres modes que la voiture de manière individuelle pour les trajets du quotidien semble bien amorcé sur le territoire mais nécessite d'être renforcé et accompagné. Ce défi s'articule avec la mise en oeuvre les orientations du Schéma de Mobilités Actives du Territoire en cours d'élaboration.

Orientation 3.2.1 : Développer des modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture

- Connecter les centralités, les polarités, les espaces verts* publics et les équipements générateurs de déplacements du territoire pour répondre à la ville des proximités et envisager de meilleures complémentarités au service de l'ensemble des usagers.
- S'appuyer sur l'arrivée du Grand Paris Express et des autres projets de Transports Collectifs structurants pour renforcer l'intermodalité : vélo, bus, marche à pied.
- Assurer des continuités vélos au sein et vers le territoire en s'appuyant sur le schéma des mobilités actives du territoire et en articulant les projets de liaisons départementales, métropolitaines et régionales.
- Développer une stratégie de stationnement diversifiée pour favoriser le report modal de la voiture vers d'autres modes.
- Augmenter la « marchabilité » des villes et favoriser les franchissements de la Seine.
- Favoriser les solutions de mobilités émergentes et partagées : aménagements et offre de services favorables à la pratique du covoiturage et de l'autopartage.

Orientation 3.2.2 : Apaiser et sécuriser les déplacements à pied et à vélo

- Sécuriser et réduire les effets de coupure des grandes infrastructures pour faciliter les parcours à pied et à vélo permettant d'assurer les continuités d'itinéraire et de relier les pôles générateurs de déplacement et les lieux d'habitat.
- Redéfinir l'organisation de la voirie au profit des modes actifs le long des berges de Seine et des axes structurants de desserte du territoire, en veillant à ne pas obérer l'activité sur le secteur portuaire.
- Anticiper l'augmentation des nouvelles pratiques de mobilités actives (Vélo à Assistance Electrique, trottinette, vélo cargo, ...) et faciliter leur stationnement.

Des mobilités domicile-travail importantes

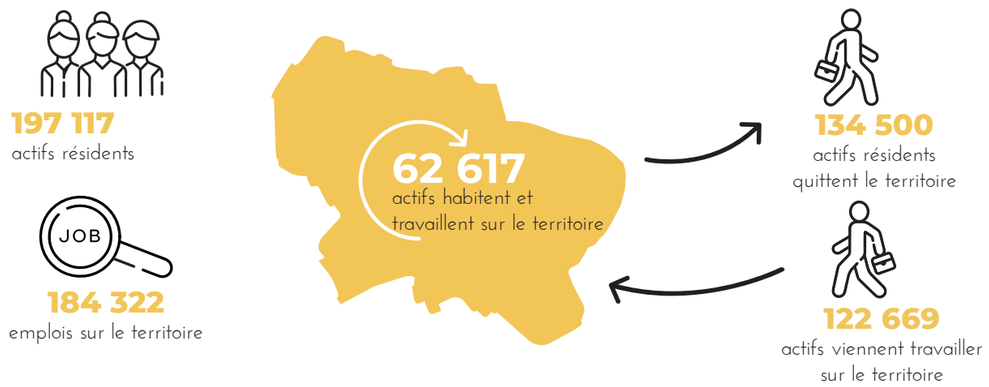

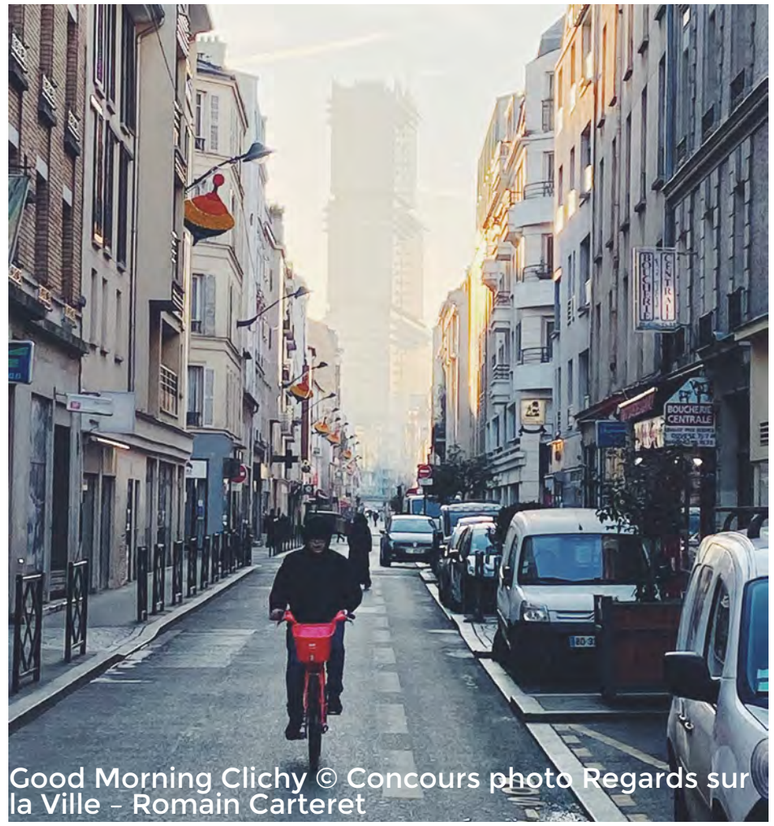
Good Morning Clichy © Concours photo Regards sur la Ville – Romain Carteret

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 3 - Un territoire du «vivre ensemble»

DÉFI 3.3

RENFORCER LE TERRITOIRE DES PROXIMITÉS ET DU QUOTIDIEN

Il s'agit ici de faciliter l'accès des habitants aux comodités de la ville pour limiter les déplacements et accéder plus facilement aux fonctions du quotidien, comme se nourrir, travailler, se cultiver, etc. Le territoire dispose aujourd'hui des caractéristiques favorables à la ville des proximités : équipements, commerces, réseaux de transports. Néanmoins, l'ensemble de ces éléments nécessite d'être amélioré et renforcé pour limiter la ville fragmentée où de nombreuses activités dépendent des déplacements en voiture ou en transports en commun. Il s'agit ainsi offrir l'opportunité de moins se déplacer et de renforcer le lien social, économique et culturel local.

Orientation 3.3.1 : Améliorer le cadre de vie immédiat

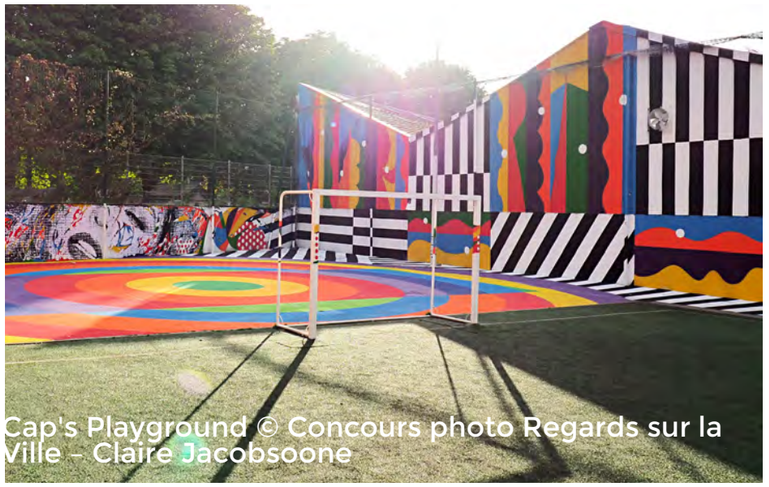

Cap's Playground © Concours photo Regards sur la Ville – Claire Jacobsoone

- Renforcer l'attractivité par l'exigence d'une bonne qualité architecturale, paysagère et environnementale. Chaque nouvelle opération doit ainsi améliorer son environnement.

- Développer fortement les espaces verts* en fixant pour chaque nouvelle opération d'aménagement* un ratio ambitieux contribuant à atténuer le déficit en espaces verts.

- Conforter des lieux de vie et des espaces publics pour tous et animés : des centralités mixtes regroupant les aménités urbaines (logements, services, emplois, commerces, équipements, ...) dans les quartiers existants et à créer.

- Renforcer les polarités existantes notamment pour limiter les phénomènes de délitement de certains linéaires commerciaux.

- Assurer une évolution qualitative et un meilleur partage des espaces publics (desimperméabilisation, végétalisation, matériaux, ...).

- Améliorer l'accessibilité des espaces et équipements à tous en considérant toutes les situations de vie liées à l'âge, au genre, aux différents handicaps temporaires ou permanents, ...

Orientation 3.3.2 : Assurer des commerces au service des usagers du territoire

- Garantir une offre commerciale étoffée et structurée au sein des centralités existantes et complémentaire aux polarités de quartier.

- Poursuivre la programmation commerciale au sein des nouvelles opérations en veillant à une complémentarité de l'offre avec l'armature commerciale existante.

- Encadrer le développement des « commerces » sans devanture pénalisant l'animation urbaine tels que les dark store* et dark kitchen*.

- Limiter le développement de grandes surfaces commerciales notamment dans les secteurs d'activités ou dépendant de l'usage de la voiture.

Orientation 3.3.3 : Renforcer l'offre en équipements du quotidien

- Accompagner la bonne connexion de l'ensemble du territoire pour garantir la qualité des communications numériques (la fibre optique, réseau téléphonie mobile, ...)

- Renforcer l'offre d'accueil pour la petite enfance au sein des nouvelles programmations et dans les communes dans lesquelles l'offre est insuffisante.

- Etoffer l'offre de soins pour les habitants du territoire en facilitant l'accueil de professionnels de santé notamment au sein de structures adaptées, et en pérennisant l'offre existante.

- Accroître le rayonnement et la visibilité des équipements, notamment culturels et sportifs, des différentes communes par leur mise en réseau et de meilleures mises en relation.

- Anticiper et adapter l'offre d'équipements aux besoins de la population actuelle et à venir, notamment :
  - En permettant la construction et l'évolution des établissements scolaires et de formation,
  - En complétant l'offre de services et d'équipements répondant aux besoins du vieillissement,
  - En anticipant la possible transformation des équipements dans le temps.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 3 - Un territoire du «vivre ensemble»

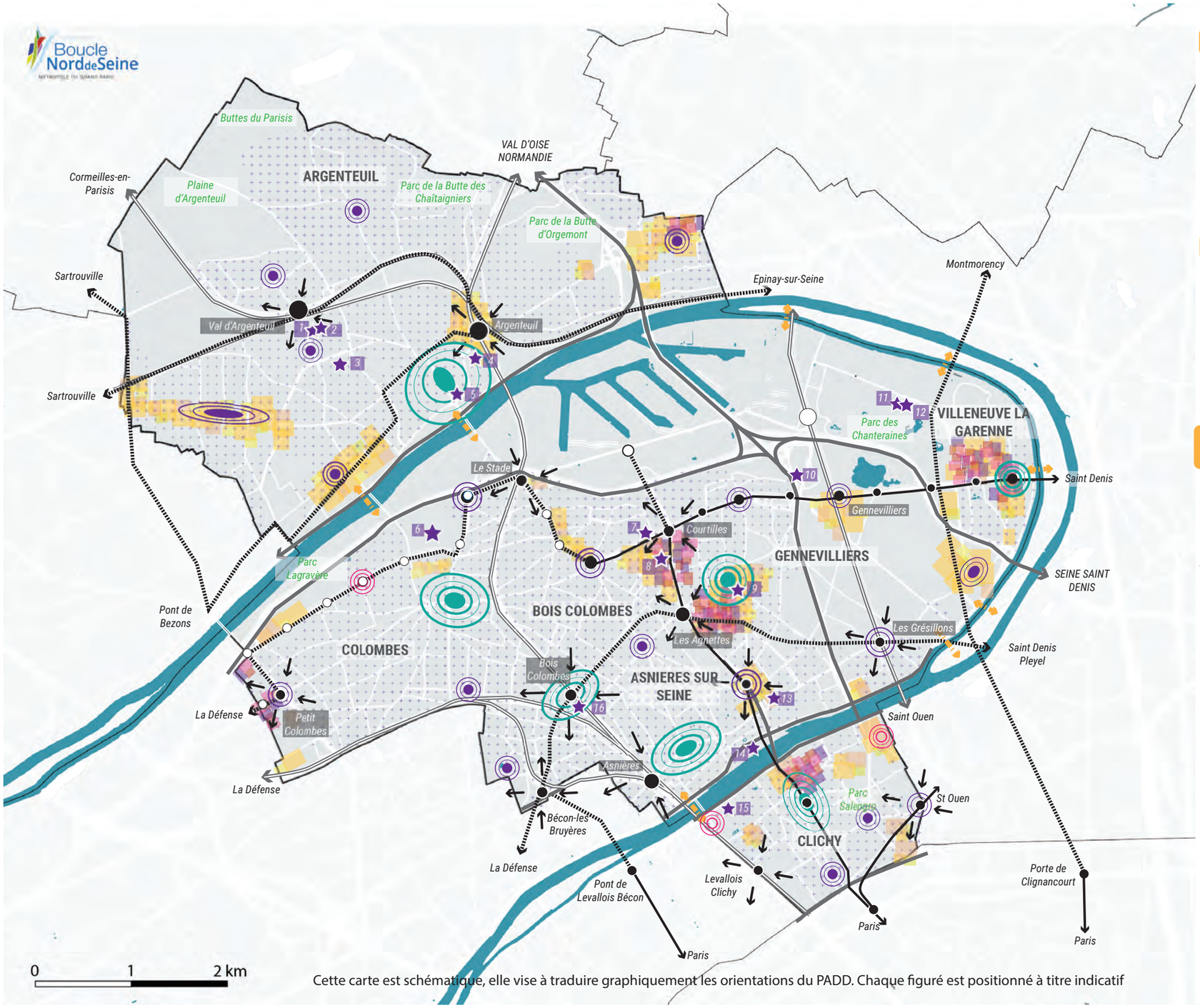

Cette carte est schématique, elle vise à traduire graphiquement les orientations du PADD. Chaque figuré est positionné à titre indicatif

Défi 3.1 : Aménager un territoire pour tous et à tout âge

Fluidifier les parcours résidentiels pour favoriser l'ancrage des populations

au sein des tissus existants

et des secteurs à enjeux

Poursuivre le renouvellement des ensembles d'habitat social

Défi 3.2 : Irriguer la ville de mobilités apaisées

Renforcer l'intermodalité vers et depuis les gares (GPE, projets TC structurants, gare existantes)

Gare

réseau existant *réseau en projet*

Réaliser de nouveaux franchissements en faveur des modes actifs pour tisser des liens entre les communes

Défi 3.3 : Renforcer le territoire des proximités et du quotidien

Renforcer les centralités et polarités existantes (commerces, services, équipements, etc.)

Développer de nouvelles polarités

Accroitre le rayonnement d'équipements structurants du territoire

Equipement

1. *Patinoire*
2. *CY Cergy Paris Université*
3. *Hôpital Victor Dupouy*
4. *Maison Impressionniste*
5. *Sous préfecture*
6. *Stade Yves Du Manoir*
7. *Arena Teddy Riner*
8. *Patinoire*
9. *Conservatoire*
10. *IUT Gennevilliers*
11. *Fosse Plongée*
12. *Cirque Michellety*
13. *Théâtre de Gennevilliers*
14. *Cimetière aux chiens*
15. *Complexe sportif*
16. *Gare Lisch*

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 4 - Un territoire actif, productif et innovant

Boucle Nord de Seine est le 5ème territoire d'emploi de la métropole avec plus de 184 000 emplois. Près d'un tiers des actifs résidents du territoire y travaille. L'industrie constitue un point commun à l'histoire des 7 villes et en fait une identité singulière encore visible à l'échelle de la métropole. Le territoire accueille de grands groupes industriels dans des domaines de l'industrie chimique (dont la cosmétique et la pharmacie), la fabrication de produits informatiques et électroniques, la fabrication des matériels de transports (dont l'aéronautique), l'énergie et le recyclage des déchets qui viennent conforter le caractère singulier du territoire dans le jeu économique métropolitain.

Territoire d'industrie, Boucle Nord de Seine est aussi un territoire d'équilibres. En témoigne la diversité des entreprises qui y sont implantées.

Longtemps marqué par l'industrie liée à la proximité de la Seine et au développement du port de Gennevilliers, le territoire a connu une phase de désindustrialisation après les années 1970 libérant de grands espaces sur l'ensemble des villes. Aujourd'hui, le territoire a retrouvé le nombre d'emplois de sa phase industrielle, mais a connu dans le même temps des développements importants en matière d'habitat entraînant une croissance importante de la population. Ainsi, on assiste à une résidentialisation du territoire qui se traduit par la baisse du nombre d'emplois offerts rapporté au nombre d'actifs résidants sur le territoire.

Les bons résultats observés en matière de développement économique sont également liés aux atouts intrinsèques du territoire : proximité de Paris, présence d'infrastructures de transport (infrastructures routières, ferroviaires et fluviales), bassin d'emploi très dynamique, formations diversifiées, cadre de vie de qualité, réseaux numériques et une offre de logements diversifiée.

Dans le contexte actuel qui valorise le retour à la production locale, le rôle industriel et logistique du territoire est un véritable enjeu métropolitain. Il convient néanmoins de développer un meilleur équilibre des emplois du territoire à destination de ses habitants, mais aussi de favoriser un écosystème entrepreneurial adapté et les synergies nécessaires à son bon fonctionnement. Il s'agira de préserver les fonciers stratégiques de la pression foncière et d'y développer un réseau économique territorial s'appuyant sur les besoins et spécificités locales.

Le développement économique est l'un des moteurs du renouvellement et de la transformation urbaine du territoire. Il est donc d'autant plus important pour le territoire de réinventer la place de l'immobilier économique dans la ville, par des projets innovants et responsables.

Il conviendra également de conforter l'emploi en accentuant les actions en faveur du développement d'équipements de formation afin de répondre à une inadéquation de profil entre la population active et les emplois offerts.

Cet axe décline ainsi 3 défis qui visent à répondre aux enjeux de développement des activités économiques, de l'attractivité, de l'emploi

Défi 1 - Conforter le territoire actif et productif en faveur de l'emploi

Défi 2 - Soutenir les mutations et la valorisation des secteurs d'activités

Défi 3 - Affirmer la singularité portuaire au bénéfice de la transition environnementale

Installations portuaires
© Ville d'Argenteuil

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 4 - Un territoire actif, productif et innovant

DÉFI 4.1

CONFORTER LE TERRITOIRE ACTIF ET PRODUCTIF EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Le territoire de Boucle Nord de Seine constitue un territoire d'emploi au sein de la Métropole du Grand Paris et de la région parisienne. Cette offre est diversifiée et contrastée tant du point de vue de sa localisation et de sa concentration sur certaines villes que dans ses spécificités locales. Elle permet également d'accueillir à la fois des grands groupes et des PME avec des capacités importantes de développement. Ceci constitue une force pour le territoire dans la constitution d'un écosystème varié et complémentaire répondant aux besoins des actifs et des entreprises.
Territoire en pleine mutation, Boucle Nord de Seine est le berceau de nombreux projets d'aménagement et immobiliers innovants visant à favoriser l'insertion des activités économiques au coeur du tissu urbain.
Chaque année, en Ile-de-France, plus de 30 hectares de foncier disparaissent au profit d'autres usages, entraînant un report des activités productives en seconde couronne. Tout l'enjeu pour Boucle Nord de Seine est de travailler à la conservation de ce foncier pour accueillir de nouvelles activités de production sur le territoire

Orientation 4.1.1 : Conforter l'écosystème économique* par la complémentarité des offres

- Valoriser la complémentarité économique et fonctionnelle des différents lieux d'activités du territoire pour un parcours résidentiel efficient des entreprises à l'intérieur du territoire.

- Préserver les fonciers productifs nécessaires au maintien et au développement des activités industrielles et productives. Maitriser l'avenir des fonciers les plus stratégiques en sanctuarisant leur vocation économique pour limiter la résidentialisation du territoire.

- Permettre la programmation de bureaux dans les projets à venir :
  - en accompagnement d'activités productives,
  - ou en cohérence avec une desserte structurante en transports collectifs
  - tout en favorisant leur intégration dans des quartiers mixtes.

- Créer ou favoriser l'accès aux aménités urbaines au sein des pôles économiques pour un meilleur cadre de travail (restauration, loisirs, services divers, ...) sans compromettre les polarités existantes.

- Développer une offre d'espaces et de locaux adaptés aux besoins d'entreprises artisanales (petits locaux notamment, espaces communs inter artisanaux, ...)

- Assurer une organisation de l'espace des secteurs d'activités favorable à la mutualisation des services, des échanges et au développement de l'économie circulaire.

Orientation 4.1.2 : Conforter le territoire d'emploi et limiter sa résidentialisation

- Renforcer l'activité économique en cohérence avec l'arrivée des futures gares du Grand Paris Express.

- Disposer d'une offre de formations en adéquation avec les besoins des entreprises pour rapprocher la formation de l'emploi en permettant l'accueil de nouvelles structures de formations professionnelles et d'enseignement supérieur en lien avec les entreprises du territoire et ainsi conforter son attractivité économique.

- Développer l'accessibilité des parcs et des emprises économiques à la faveur des mobilités actives et des transports collectifs.

Flash Bic © Concours photo Regards sur la Ville Marilyn Mathurin

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 4 - Un territoire actif, productif et innovant

DÉFI 4.2

SOUTENIR LES MUTATIONS ET LA VALORISATION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Boucle Nord de Seine est un territoire d'activités économiques qui évolue et se régénère depuis plusieurs décennies. Il jouit ainsi d'un contexte global favorable pour l'accueil de filières d'excellence et d'entreprises innovantes dont les besoins impliquent des expérimentations et une souplesse pour accompagner des mutations à l'oeuvre et celles à venir. Il s'agira de veiller notamment aux besoins des nouvelles industries (industrie 4.0-automatisation, chaines de production compactes, fonction de conception, en complément de la production et du stockage...) s'intégrant dans le tissu urbain dense.
Le territoire est également en pointe en matière de développement durable avec des acteurs majeurs de cette nouvelle économie. L'économie verte représente ainsi un nouveau gisement à forte valeur ajoutée pour le présent et l'avenir.
L'enjeu de ce défi est de réussir la transformation qualitative des secteurs d'activité obsolescents et l'amélioration de la qualité d'usages des espaces dévolus aux emplois.

Orientation 4.2.1 :
Garantir un environnement architectural et urbain agréable et attractif

- Encourager l'adaptation des parcs tertiaires vieillissants ou vacants et le renouvellement des friches commerciales, industrielles et tertiaires en privilégiant les vocations économiques et les équipements, lorsque le contexte urbain le permet.
- Sanctuariser le territoire économique de Gennevilliers et permettre de densifier au bénéfice de la transition écologique.
- Permettre l'intensification et la densification des secteurs d'activités comme corolaire de leur mutation.
- Renforcer l'attractivité par l'exigence d'une bonne qualité architecturale, paysagère et environnementale des zones, parcs et emprises d'activités et des bâtiments s'y implantant.
- Offrir des conditions foncières favorables au parcours résidentiel des entreprises innovantes en créant des espaces hybrides de travail et propices à l'innovation (tiers-lieux, laboratoires, micro-usines, ...).

Orientation 4.2.2 :
Permettre la diversité de l'écosystème entrepreneurial

- Maintenir et développer les filières industrielles d'excellence notamment :
  - Les services aux entreprises industrielles favorisant la R&D et la conception de nouveaux produits pour une industrie innovante et décarbonée : services informatiques, activités de conseil et d'ingénierie, prototypage et micro-usines ;
  - Les activités de fabrication locale contribuant à l'autonomie productive et la souveraineté économique du territoire, de la métropole et de la France : l'agriculture urbaine et les industries agro-alimentaires, les énergies renouvelables, l'industrie chimique (chimie verte, actifs pharmaceutiques, cosmétique), la revalorisation des déchets, l'électronique, les mobilités décarbonées (cyclable, électrique, hydrogène).
- Encourager l'émergence d'activités innovantes et spécifiques.
- Soutenir les projets d'économie sociale et solidaire en favorisant la structuration et le développement d'initiatives locales, notamment à travers une offre de locaux et de fonciers adaptés
- Porter l'offre immobilière transitoire et innovante en cours de développement, au service des entrepreneurs, start-ups industrielles et des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Véritable levier dans le parcours résidentiel des entreprises, ces offres doivent permettre d'ancrer de nouvelles activités sur le territoire.

Immeubles tertiaires le long de la Seine.
© Ville d'Asnières-sur-Seine - Christophe Perrucon

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 4 - Un territoire actif, productif et innovant

DÉFI 4.3

AFFIRMER LA SINGULARITÉ PORTUAIRE AU BÉNÉFICE DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Aux portes de Paris, le Port de Gennevilliers est un maillon clé de l'axe Seine. Site d'échanges d'ampleur, le Port fait le pari de combiner réindustrialisation et décarbonation.
Situé à 5 kilomètres de Paris et à 20 minutes de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, le Port de Gennevilliers est la porte d'entrée sur la région francilienne de l'axe Seine. Zone d'activités importante, avec plus de 270 entreprises implantées sur le site et un trafic maritime et fluvial annuel de plus de 130 millions de tonnes, le port est un élément clé de la vie économique de Boucle Nord de Seine. Cependant, le port de Gennevilliers veut aller encore plus loin en participant activement au redéveloppement industriel de la France et plus spécifiquement du territoire et en participant à la création d'un écosystème vertueux à l'échelle de la Seine.

Orientation 4.3 1 :
Valoriser la singularité industrialo-portuaire

- Intensifier l'activité portuaire en résonnance avec les besoins de qualité environnementale de la Métropole du futur confrontée au défi climatique, en impliquant l'émergence d'une logistique bas carbone (logistique fluviale notamment).

- Conforter le port de Gennevilliers et les infrastructures de quai existantes comme outil de développement économique du territoire en :
  - Permettant la mutation dans le temps des activités historiques (type vrac / BTP) en faveur de filières d'excellence qui contribuent à la décarbonation,
  - Confortant le site comme porte d'entrée industrielle et logistique pour l'Axe Seine aux portes de Paris,
  - Renforçant l'intermodalité rail-route, le fret ferroviaire et fluvial,
  - Assurant la possibilité d'implantation d'activités associées nécessaires au fonctionnement du site,
  - Améliorant son accessibilité pour les travailleurs (transports en commun, navette et mode doux),
  - Améliorant ses qualités urbaines et environnementales.
  - Limitant la possibilité d'implantation de logements à proximité immédiate ou en façade sur le port.

- Assurer la complémentarité avec les autres ports du territoire.

Orientation 4.3 2 :
Encadrer l'activité logistique

- Circonscrire l'activité de grande logistique* au seul secteur portuaire, en permettant sa densification.

- Permettre la logistique du dernier kilomètre là où elle s'intègre aux projets du territoire :
  - Au sein d'espaces connectés et reliés aux voies de dessertes structurantes,
  - En veillant à limiter les nuisances et à intégrer les espaces au sein des projets,
  - En facilitant la reconversion ou la réversibilité de locaux ou parkings sous occupés.

Port de Gennevilliers, bassin n°1
© Concours photo Regards sur la Ville – Gildas Monjoin

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

AXE 4 - Un territoire actif, productif et innovant

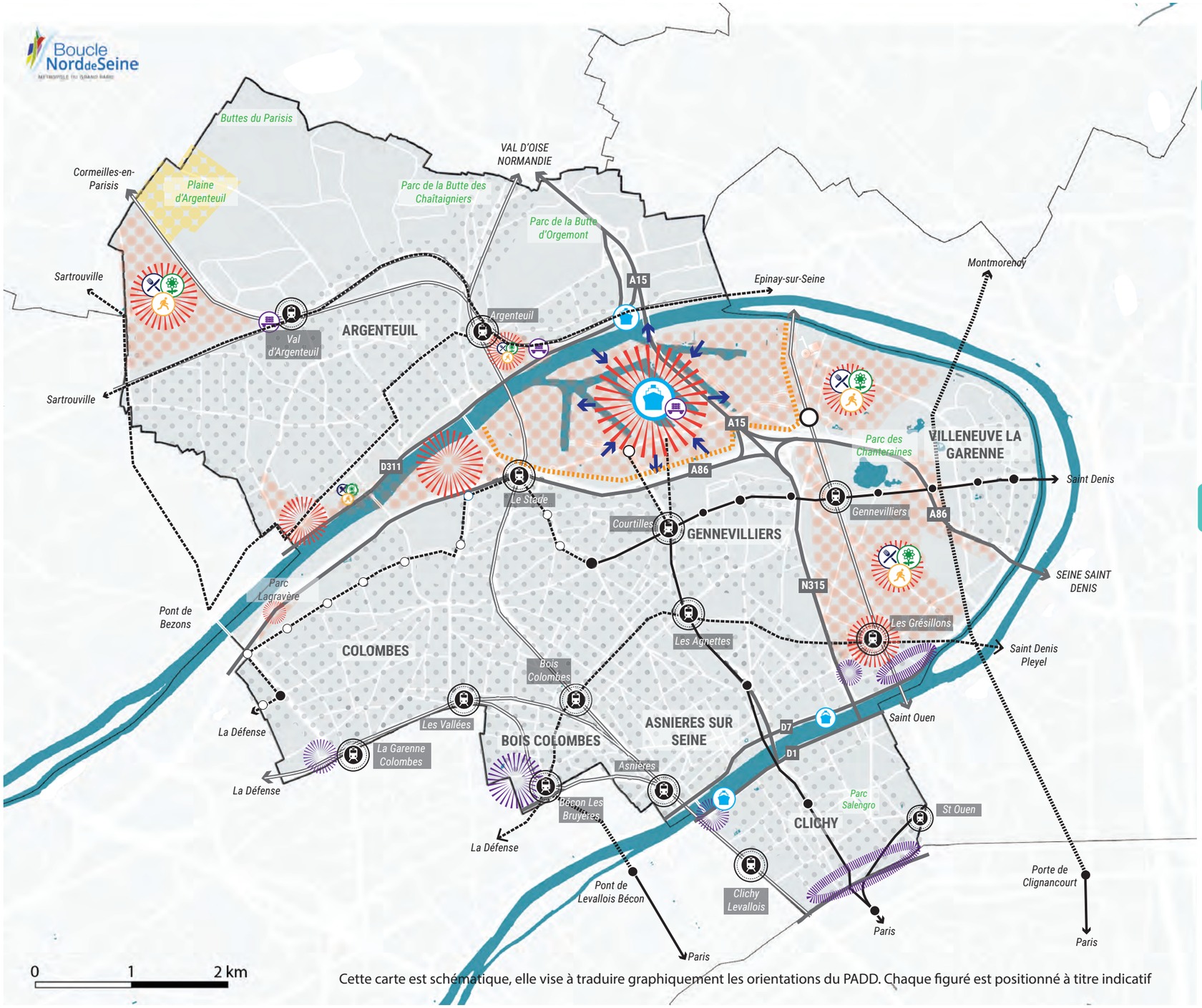

Cette carte est schématique, elle vise à traduire graphiquement les orientations du PADD. Chaque figuré est positionné à titre indicatif

Défi 4.1 : Conforter le territoire actif et productif en faveur de l'emploi

Valoriser la complémentarité économique et fonctionnelle des différents lieux d'activités du territoire :

emplois dans le diffus — *foncier productif majeur* — *agriculture productive*

Permettre l'intensification et la densification des secteurs d'activité au profit de la transition environnementale

Maîtriser l'avenir des fonciers stratégiques en sanctuarisant leur vocation économique — *tertiaire* — *industriel*

Créer des aménités urbaines au sein des zones d'activités économiques

Renforcer l'attractivité économique en cohérence avec les gares et stations du territoire (en projets et existante)

Défi 4. 3 : Affirmer la singularité portuaire au bénéfice de la transition environnementale

Conforter le port de Gennevilliers comme outil de développement économique du territoire

en confortant le site comme porte d'entrée industrielle et logistique pour l'Axe Seine aux portes de Paris

en renforçant l'intermodalité avec le fret ferroviaire

Circonscrire l'activité de grande logistique au seul secteur portuaire

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Lexique et acronymes

Chaine de valeur : la combinaison des différents processus et de leurs interactions qui génèrent une certaine valeur. La valeur ne se limite pas à une entreprise mais bien à un ensemble de maillons constitué de ses différents établissements, de ses partenaires, de ses sous-traitants, des circuits de distribution...

Charpente paysagère : éléments géographiques, naturels et anthropiques structurant le paysage, somme des valeurs communes d'un territoire permettant l'expression de paysage

Co-living : habitation meublée ou hébergement se composant d'espaces privatifs et d'espaces partagés (salon, salle de sport, bibliothèque, espace de coworking, terrasse, ...), accompagnés de services mutualisés.

Dark Store : espaces de vente et de stockage dédiés exclusivement à la vente en ligne, n'accueillant pas de clients.

Dark Kitchen : espaces de cuisines de restaurant dédiés exclusivement à la vente en ligne, n'accueillant pas de clients.

Economie circulaire : système économique visant à optimiser et rationaliser l'utilisation des ressources naturelles en réduisant la quantité de déchets produits et en favorisant la réutilisation, la réparation et le recyclage des matériaux

Ecosystème économique : ensemble en mouvement dynamique d'agents économiques interagissant entre eux et leur milieu.

Espace vert ouvert au public : correspond aux espaces ouverts urbains tels que les espaces verts publics, jardins et grands parcs publics, les jardins familiaux ou partagés, les bases de plein air et de loisirs, les parcs liés aux activités de loisirs (zoos, parcs d'attraction, etc.), les grands équipements comportant une part importante d'espaces ouverts (golf, hippodromes, campings), les terrains de sport de plein air et certains parcs de châteaux et d'abbayes. Ces espaces revêtent un ensemble de fonctions sociales (détente, sport, lien social, etc.) et environnementales (Habitat pour la biodiversité, rafraîchissement de la ville, expansion des crues, etc.) particulièrement nécessaires dans un contexte urbain dense.

Grande logistique : activités classiques de transport lourds (poids lourds, fret, transport fluvial) puis de stockage dans de vastes entrepôts

Logistique du dernier kilomètre : dernier segment de la chaîne de livraison d'une commande, depuis un site tel qu'un centre de distribution ou un magasin, jusqu'au client final.

Trame verte et bleue : réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques qui vise à augmenter la part des milieux naturels et semi-naturels dans la répartition des modes d'occupation du territoire, à améliorer leur qualité écologique et leur diversité, et à augmenter leur connectivité pour permettre la circulation des espèces qu'ils hébergent, nécessaire à leur cycle de vie.

Trame brune : s'intéresse à la continuité et à la qualité des sols. Elle prend une importance particulière depuis l'adoption de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, qui formalise entre autres l'objectif de « zéro artificialisation nette des sols ».

Trame noire : concerne la pollution lumineuse. Cette pollution lumineuse peut avoir des conséquences délétères sur les espèces sauvages, soit en perturbant directement certains comportements, soit par des effets indirects sur les chaînes trophiques

Trame blanche : concerne la prise en compte des nuisances sonores, le bruit peut constituer un obstacle (effet de répulsion) ou troubler certains comportements.

Opération d'aménagement (cf Article L300-1 du Code de l'Urbanisme) : Les actions ou opérations d'aménagement ont pour objets de mettre en oeuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser la mutation, le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels, notamment en recherchant l'optimisation de l'utilisation des espaces urbanisés et à urbaniser.

Unités paysagères : Secteur géographique cohérent aux ambiances et perceptions uniformes

Urbanisme circulaire : L'urbanisme circulaire est un modèle alternatif inspiré des principes de l'économie circulaire appliqués à la fabrique de la ville. C'est un appel à inverser les priorités en allant chercher la réponse à nos besoins de développement urbain dans l'emprise de la ville déjà là.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine
1 bis rue de la Paix 92 230 Gennevilliers
plui@bouclenorddeseine.fr
www.bouclenorddeseine.fr/plui

Réalisation : Boucle Nord de Seine / Graphisme : julioguinet.fr